

Chez les Vaudois de Berne : le 14 avril : [1ère partie]

Autor(en): **Henrioud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 16

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS“
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 19 avril 1919. — Chez les Vaudois de Berne (Marc Henrioud). — Kemin Bénoni l'a gagné on par dé bottets (Djan-Dzatiel). — Pâques. — Semaine sans viande (R.). — Printemps jurassien (Jean des Sapins). — Feuilletton : La maison du Chat-qui-pelote (Honoré de Balzac). — Boutades.

res et dont l'auteur est notre fidèle collaborateur, M. Marc Henrioud, à Berne.

M. Henrioud a bien voulu nous autoriser à reproduire sa très intéressante notice, à l'intention des nombreux Vaudois qui n'ont pu se procurer la plaquette en question. Nous l'en-

repose avec confiance sur la générosité française, garante de l'Acte de médiation.

Le présent décret ouvrira le protocole de la première session du Grand Conseil du canton de Vaud.

Ce décret fut immédiatement transmis à celui qui en était l'objet.

Le futur empereur répondit : « Citoyens membres du Grand Conseil du canton de Vaud, j'ai lu avec sensibilité le décret du 14 avril par lequel vous m'exprimez votre reconnaissance. Lorsque j'ai accepté d'être votre médiateur, mon but a été de rapprocher les esprits et de prévenir le retour des anciennes divisions. Je vois avec satisfaction que ce but est rempli.

Votre bonheur ne peut dans aucun cas m'être étranger. Des rapports intimes de voisinage, de langue, de mœurs, vous unissent à la France, et je prendrai toujours un vif intérêt au maintien de votre tranquillité et des avantages que l'Acte de médiation vous a rendus. »

Il est curieux de rapprocher de ces pièces diplomatiques celles qui furent échangées, à la même époque et pour les mêmes motifs, entre les cantons primitifs, celui d'Unterwald, par exemple, et l'illustre Corse. Voici ce qui lui fut écrit de Sarnen le 3 avril 1803 : « Citoyen premier consul et président : C'est avec une approbation particulière que nous avons reçu par notre envoyé l'Acte de médiation, ainsi que la constitution de notre canton. Ce grand ouvrage fera non seulement notre bonheur en particulier, mais même celui de toute la Suisse. Tout le peuple, nombreux, étant rassemblé et étant pénétré d'une vive joie de se voir rétabli dans cet état où ses pères ont vécu pendant tant de siècles, a résolu de vous faire témoigner par écrit toute sa reconnaissance et ses remerciements. Il vous regarde, citoyen premier consul et président, comme son plus grand protecteur et comme le restaurateur de notre ancienne liberté. Nous vous prions, citoyen premier consul et président, d'accepter avec bonté tous nos remerciements, comme un témoignage de notre parfait contentement et de toute notre reconnaissance, pour la manière dont vous avez reçu nos députés, et en particulier pour votre médiation bienfaitrice. Nous tâcherons désormais de nous rendre dignes de votre substantialité (*sic*)¹ et de votre bienveillance en tâchant d'imiter (d'après vos conseils vraiment paternels) les vertus de nos pères. Daignez agréer le témoignage de notre profond respect et de tous les vœux que nous formons pour votre prospérité. Au nom du landammann régnant, du conseil et de tout le peuple rassemblé du canton d'Unterwald. »

La réponse, aussi aimable que celle qu'on vient de lire, est datée de St-Cloud, 13 Floréal an 11 (3 mai 1803) : « Citoyens Landammann et membres du Conseil d'Unterwald, je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez, au nom de votre canton, par votre lettre du 3 avril. Le titre de restaurateur de la liberté des enfants de Tell

¹ Par suite d'un concours singulier de circonstances, la réponse se fit attendre assez longtemps; elle est datée de St-Cloud, 13 août 1803.

² Trouvaille d'un traducteur inhabile, dont il est malaisé de rendre l'équivalent dans le dictionnaire de l'Académie.



CHEZ LES VAUDOIS DE BERNE

Le 14 avril.

La Patrie vaudoise, de Berne, a fêté, samedi dernier, avec l'enthousiasme qui lui est habituel, l'anniversaire du 14 avril. Un banquet de cinquante couverts a été servi, à cette occasion, à l'hôtel de l'Ours. En voici le menu... de guerre :

Soupe fédéraliste.
Epinards des jardins de LL. EE.
Au jus d'indépendance.
Ramm Quint au fromage
Suisse merveilleusement
Sauvé de la déportation.
Aigrefins étrangers apprêtés
Au droit d'asile et initiés
A la gratte.
Pommes purée complète.
Dessert.
Savarin désirable au
Rhum de la jambe à X...
Vins
A indiscretion.
Café... Vaudois.

(A la charge du contribuable
Observation :
La viande cuite est prohibée.
Tracer ce qui ne convient pas.)

Au cours de ce repas, a été vendue, au profit d'un fonds destiné à l'achat d'une lampe à projections, pour la Société, une élégante plaquette historique, tirée à un petit nombre d'exemplai-

mercions. Voici cette notice :

Autour du 14 avril 1803.

Echange de courtoisies.

Le Vaudois, peuple ardent, du ciel enfant gâté
Brode sur ses drapeaux Patrie et Liberté.

Le 14 avril 1803, à 9 heures du matin, vingt-cinq coups de canon annonçaient à la population lausannoise qu'un grand acte de la vie vaudoise allait se consommer.

Les députés de toutes les parties du canton, réunis dans la salle du ci-devant Deux-Cent, à l'Hôtel-de-Ville, allaient inaugurer, dans le calme et la dignité, une ère nouvelle et heureuse pour notre petite patrie.

Comme on sait, le premier soin du Grand Conseil vaudois ainsi réuni, fut d'exprimer sa reconnaissance à Bonaparte. Il le fit par un décret daté du même jour et conçu en ces termes : « Le premier consul de la République française a donné à la nation Helvétique un gage à jamais mémorable de sa bienveillance dans l'intervention généreuse qu'il a mis terme aux troubles dont elle était travaillée. Il a également signalé la profondeur de ses lumières dans le choix des bases sur lesquelles il a voulu que reposât notre bonheur.

Le canton de Vaud partage la reconnaissance générale due par la nation au premier consul. Il lui voue des actions de grâces particulières, pour l'avoir reconnu peuple libre et souverain. Il se

m'est plus précieux que la plus belle victoire. Je n'ai eu en vue dans l'Acte de médiation que vos intérêts, quand je l'ai discuté avec vos députés; j'ai été par la pensée un de vos concitoyens. Assurez le peuple de votre canton que, dans toutes les circonstances, il peut compter qu'il me trouvera toujours dans les mêmes sentiments. Oubliez toutes vos anciennes querelles, et comptez sur le désir que j'ai de vous donner des preuves de l'intérêt que je vous porte.

La sympathie dont Bonaparte entourait les cantons démocratiques et plus spécialement celui de Vaud est bien connue.

Quand le landammann de la Suisse, Aloys Reding, se rendit à Paris pour y travailler en faveur du parti aristocratique et féodal de la Confédération, il voulut sonder l'opinion de Bonaparte touchant la possibilité du retour du Pays de Vaud à Berne. Le Premier Consul l'arrêta vivement : « Ceci est mon sang », lui dit-il... « Le soleil retournera plutôt de l'Occident à l'Orient, que le Pays de Vaud à Berne. Sachez bien cela et tenez-vous pour averti ». (23 janvier 1803).

Il ne serait pas sans intérêt de citer d'autres correspondances de même nature échangées à la même époque entre divers cantons suisses et celui qui fit trembler l'Europe. Mais le cadre de ce petit article ne nous y autorise pas.

Les temps modernes ont enfanté deux génies : le Petit Caporal, comme l'appelaient les soldats de l'armée d'Italie et Woodrow Wilson, digne représentant de l'Amérique... bourgeois d'honneur de Lausanne. L'ambition a perdu le premier — à 116 ans de distance, l'histoire ne se répète-t-elle pas ? — Bien des regards et bien des espoirs convergent vers le second et vers la France, fille de la civilisation.

(A suivre).

Idylle. — Entendu, un soir de printemps, sur le quai d'Ouchy :

Lui : — Ainsi vous ne voulez épouser qu'un homme qui serait devenu célèbre. Mais encore voudrais-je savoir dans quel domaine ?

Elle : — Dans l'exploration de terres inconnues. Je donnerais ma main à un voyageur qui irait très loin, très loin, et qui... ne reviendrait plus. Si vous voulez tenter la chance... — M.-E.

KEMIN BÉNONI L'A GAGNI ON PAR DÉ BOTTETS

*Patois fribourgeois (vallée de la Glâne)
(Koueltzow).*

BÉNOÏT dé la Dzallia iret on pouro tire-lugnu. Sa dona iret mouârta in lou betin au mondou et lou piti iret-za aléva à l'épe-tau. Kemin sti bouébou iret pâ tru réveillî, lê dzin l'y dezan Bènoni et chi nou l'é iret sobrà.

Bènoni avey aprey lou mitry d'écoffey; l'al-lâvet pé bi pé pou, son sut é rein et sa chôla su lout sat, tautou sé tautou lê, pey lê mézou io lou demandâvau por ouna koja. A fouarthe d'ékonomizâ, l'avé pu atzelâ ouna pitita kabutze; mâ kan on a ouna mézon, y fau ouna meina-dgyre. Et Bènoni vouétivet apri sin dessé delé. L'avé fourney pé trovâ ouna grahiâza, brava dzin, mâ pouta kemin lê péthi kapitau. Lê-z-ami à Bènoni lê dezan : « Kemin po shou prin-dre ouna fillé bin tan pouta ke fâ à veri delé ? » — Mâ lou kakapédze répondéy : « — Sin mê fâ rin; lê-z-écoffey modou dévan dzoâ et rêvignou kan l'et né. »

Sti Bènoni iret drôlou; on arey de ke son vin-trou iret tot pleîn dé renaillet. Tot in tapin son kuet y lâchtyvet dé gaz pé demi-dodzanno à la felâie. Vo pouâdé creyre se lê dzin rizau dé sta brijou. On dzoâ, lou maîfre dé la mézon iô Bènoni kozai l'é di : « Se te pâ fêre dodzet p... l'on apri l'ôtrou, te pori té tailli on pâ dé botté din lou kuey. Et lou bâgrou dé kakapédze n'in d'a sailley tiendzet.

DJAN-DZATIET.

PAQUES

La coutume des œufs.

Il y a déjà quelques années, la *Revue du dimanche* publiait, sur la coutume des « œufs de Pâques », les renseignements intéressants et, croyons-nous, peu connus que voici. C'est le jour de les rappeler.

Voici en quoi consistait cette très ancienne coutume :

Le vendredi saint ou le jour de Pâques, les fidèles allaient à l'église offrir et faire bénir des œufs, qu'ils envoyaient ensuite à leurs parents et amis : ces œufs étaient généralement teints en rouge ou en bleu ou bariolés de diverses autres couleurs.

Le Grand d'Aussy, rapporte que dans beaucoup de provinces, l'un des jours de la semaine de Pâques, les étudiants des écoles, les clercs des églises, les jeunes gens de la ville, s'assemblaient sur la place publique au bruit des sonnettes et des tambours. Les uns portant des étendards burlesques, d'autres armés de lances et de bâtons, ils se rendaient avec un grand tapage de la place à la porte de la principale église, y chantaient *laudes*, après quoi ils se répandaient par la ville pour quêter les œufs de Pâques. En certaines provinces, cette procession des œufs était fixée au jeudi de la mi-carême ; mais comme on ne pouvait quêter d'œufs, l'usage en étant alors interdit, on donnait en place quelque autre denrée qui portait ce nom.

À la cour de France, on portait, après la grand-messe de Pâques, des œufs peints et dorés chez le roi, qui les distribuait à ses courtisans : cette pratique prit fin en France en 1752, mais elle subsistait récemment encore en plusieurs cours européennes, et notamment en Russie.

La raison de cette coutume fut, croyons-nous, le désir qu'avait l'Eglise de faire cesser chez les chrétiens l'habitude des étrennes de janvier, prohibées et qualifiées de « diaboliques » par le concile d'Auxerre (587). Les pays du Nord commençant l'an à Pâques, il était permis de penser que le peuple entrerait aisément dans ces vœux ; les œufs de Pâques étaient donc des étrennes religieuses.

Le choix de l'œuf s'explique : au point de vue théologique, il symbolisait la résurrection et d'après saint Augustin, l'espérance ; à un point de vue plus humain, l'abstinence du carême s'étendant jadis aux œufs, ce devait être une réjouissance d'en reprendre l'usage.

Selon Jacques de Fonteny (1614), l'œuf de Pâques s'appelait primitivement « œuf lustral ».

Car il donne l'advison
De se lustrer au jour de Pâques
Où il faut que le chrétien vague
A servir Dieu d'un cœur lavé
Où l'ord pesché ne soit trouvé.

L'Eglise, en cette institution, avait suivi d'antiques exemples : la plupart des peuples agricoles d'Europe et d'Asie célébraient la fête du nouvel an par ces envois d'œufs ; les Celtes prenaient même soin de les teindre en rouge.

De toute antiquité, il est d'usage en Perse de s'envoyer, la veille du jour de l'An, des œufs peints et dorés. Au rapport de Chardin, il en est qui coûtent jusqu'à trois ducats d'or la pièce.

Le roi en donne de cette espèce quelque cinq cents dans son sérail et on les présente dans de riches bassins aux principales dames. L'œuf est couvert d'or avec quatre petites figures ou miniatures très finement faites aux côtés. On dit que de tout temps les Persans se sont donné des œufs pareils au nouvel an, parce que l'œuf marque le commencement des choses.

Le jour de l'an, en Perse, le *Norouz*, était nommé « la fête des vêtements neufs », parce que ce jour on s'habillait à neuf, habitude que le moyen âge avait transportée à Pâques (dans *Roméo et Juliette* Mercutio dit à Benvolio :

« N'as-tu pas cherché querelle à un artisan parce qu'il portait son habit neuf avant les fêtes de Pâques ? ») ; et cette coutume d'étrenner ses habits à Pâques s'est perpétuée en Normandie et a donné lieu à ce dicton : « Si le jour de Pâques on n'étrenne rien, les pies vous croquent sur la tête. »

Des diverses provinces de France, la Normandie est une de celles qui a le plus heureusement conservé cette ancienne coutume des œufs de Pâques.

Dans les derniers jours de la semaine sainte, les petits paysans parcourent la campagne, chantant devant chaque maison une complainte sur la Passion, et en terminant gamins et paysans psalmodient à genoux l'hymne *O crux, ave!* Les enfants présentent alors une croix, entourée de fleurs nouvelles et de buis bénit, et les habitants, après l'avoir baisée, donnent des œufs aux petits chanteurs.

Le samedi saint, les œufs *pâquerets* sont dans les campagnes une redevance annuelle des sacristains (des *sacristes* ou *custos* comme on les nomme) et des garçons meuniers, qui, en allant les quêter, souhaitent la bonne année — ce qui confirme l'opinion que nous avons précédemment émise sur l'origine de cette coutume. Dans les villes, les sonneurs viennent offrir de l'eau bénite en échange de quelque menue monnaie.

Le soir de ce jour, dans les campagnes et même dans les grandes villes comme Caen, des bandes de chanteurs se répandent par les rues et vont chanter devant les maisons la complainte suivante que nous avons exactement notée :

Séchez les larmes de vos yeux,
Le roi de la terre et des cieus
Est ressuscité glorieux.

Alleluia!

Si la porte tarde à s'ouvrir, ils continuent :

Réveillez-vous, cœurs endormis,
Pour prier le doux Jésus-Christ
Qu'il vous conduise en paradis.

Alleluia!

Donnez à ces pauvres chanteurs
Qui chantent les louanges du Seigneur;
Un jour viendra, Dieu vous l rendra.

Alleluia!

Si les chanteurs sont de joyeux drilles, ils ajoutent :

C'est pas des œufs que nous d'mandons
Mais c'est la fille de la maison,
S'il y en a deux nous choisirons.

Alleluia!

La porte reste close; on est sourd à leurs chants, ils se retirent en jetant ce couplet vengeur :

Perrette a mis la poul' couver
Afin de ne rien nous donner,
Un jour viendra, l'diabl' l'emport'ra.

Alleluia!

Mais s'ils ont reçu quelque chose, ils remercient :

Nous vous r'mercions, ô gens d'honneur,
D'avoir donné à ces chanteurs.
Un jour viendra, Dieu vous l rendra.

Alleluia!

Ajoutons que les chanteurs feraient une forte grimace si on ne leur donnait que des œufs et que la moindre monnaie fait bien mieux leur affaire.

Enfin, le jour de Pâques, les paysans mangent à leur déjeuner les œufs *pâquerets*, coupés en rondelles et servis dans du lait bouilli de là vient peut-être le nom de « pâquerette » donné à la marguerite blanche, dont la corolle est blanche et dont les étamines sont jaunes.

Dans les villages alsaciens, la coutume de demander des œufs en chantant devant les portes subsiste également de nos jours.